



Règlement du jeu

« Les défis pour le climat-2022 »

Article 1 : Organisation du jeu

La Communauté de communes Vie et Boulogne, située au 24 rue des Landes, la Gendronnière, 85 170 Le-Poiré-sur-Vie, représentée par Guy PLISSONNEAU, Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne et ci-après dénommé « Communauté de communes » organise un jeu intitulé « Les Défis pour le Climat », ci-après dénommé « le jeu ». Ce jeu s'inscrit dans le cadre des « Rendez-vous pour le Climat », temps fort de sensibilisation sur le plan Climat, organisé du 10 septembre au 7 octobre 2022, qui comprend des actions de communication et des animations organisées sur le territoire de la Communauté de communes.

Article 2 : Objet du jeu

Le jeu est gratuit, sans obligation d'achat et ouvert à tous.

L'objectif de la Communauté de communes, à travers ce jeu, est de sensibiliser les habitants du territoire aux écogestes qu'ils peuvent adopter pour améliorer leur impact sur le climat et l'environnement au quotidien, et de les inciter à passer à l'action en adoptant certains de ces écogestes.

Le jeu consiste à :

- Soit participer à une des animations sensibilisant sur les écogestes, organisées dans le cadre « des rendez-vous pour le Climat » du 10 septembre au 2 octobre sur le territoire de la communauté de communes Vie et Boulogne, compléter un formulaire disponible sur le stand d'animation, et le renvoyer à la communauté de communes, par courrier électronique à l'adresse : planclimat@vieetboulogne.fr ou par voie postale.
- Soit réaliser les défis proposés par la communauté de communes, qui consistent à réaliser des écogestes du quotidien. Le participant devra choisir au moins trois défis au choix parmi tous ceux proposés, qu'il n'a pas déjà adopté au quotidien, et les réaliser. Pour valider sa participation, le joueur devra :
 - o compléter un formulaire papier disponible en mairie et dans les médiathèques, à l'espace France service, l'office du tourisme, et à la communauté de communes, puis le renvoyer à la communauté de communes, par voie postale ou par courrier électronique à planclimat@vieetboulogne.fr
 - o ou répondre à un formulaire en ligne accessible depuis le site <https://www.vie-et-boulogne.fr>.

Ce formulaire, papier ou électronique lui permettra de renseigner ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, ainsi que les défis réalisés, d'attester sur l'honneur d'avoir réalisé ces défis, et de préciser les éventuelles difficultés qu'il a rencontrées ou tout commentaire sur les écogestes proposés.

Ces défis sont listés ci-après par catégorie thématique :

Mobilité

1. Je remplace un trajet dans la semaine réalisé habituellement en voiture individuelle par un moyen de transport moins polluant (vélo, marche, covoiturage, transports en commun)
2. Je réduis mes déplacements d'un trajet par semaine, en optimisant mes déplacements ou en télétravaillant
3. Je roule moins vite
4. Je suis le programme « je passe au vert » : <https://jepasseauvert.com/>

Energie

1. Je me lance dans la rénovation thermique de mon logement ! Pour cela, je contacte le conseiller Habitat de la Communauté de communes pour étudier mon projet
2. J'éteins les écrans quand personne ne les regarde, les lumières des pièces inoccupées, j'active les veilleuses automatiques, je débranche les appareils qui ne fonctionnent pas ou j'utilise une multiprise avec un interrupteur ou un programmateur
3. J'utilise moins longtemps les outils numériques (smartphone, ordinateur) sur une journée,
4. Je fais du tri dans mes mails (en supprimer au moins 100)
5. Je mets un couvercle sur la casserole pour gagner du temps et économiser l'énergie

Eau

1. Je teste la douche en 5 minutes top chrono !
2. Je coupe l'eau pendant le savonnage, que ce soit dans la douche, quand je me lave les dents, les mains ou quand je fais la vaisselle...
3. Je remplace un bain par une douche (de 5 minutes maxi !)

4. J'utilise de l'eau de pluie, ou de l'eau de récupération (eau de lavage des légumes...) pour l'arrosage du jardin ou des plantes

Biodiversité

1. Je réduis ou j'abandonne toute utilisation de pesticides chimiques dans ma maison et au jardin (anti-insecte, anti-fourmi...) : ils sont dangereux pour la santé et l'environnement
2. Je sème ou je plante des plantes de préférence « mellifères », c'est-à-dire qui nourrissent les abeilles et insectes butineurs ...ou j'en installe une sur mon balcon, et j'observe les insectes qui viennent butiner...
3. J'installe un hôtel à insectes, à hérisson, ou un nichoir à oiseaux pour accueillir ces petits animaux dans son jardin
4. J'aide à mieux comprendre comment préserver les oiseaux en participant au programme « Oiseaux des jardins » : www.oiseauxdesjardins.fr

Déchets

1. J'installe l'application Trivaou pour ne plus me tromper dans le tri de mes déchets !
2. J'achète un produit de plus en vrac ou sans emballage lors de mes prochaines courses, ou en emballage recyclable (verre, papier ou carton), ou je renonce à un produit en promotion suremballé
3. J'utilise une gourde plutôt que des bouteilles en plastique jetables, ou je réutilise une bouteille lavée plutôt qu'en acheter une neuve
4. Je teste la fabrication maison d'un produit d'hygiène ou d'entretien
5. Je m'inscris au défi « Familles presque zéro déchet » proposé par la Communauté de communes. En savoir plus : www.vie-et-boulogne.fr

Alimentation

1. Je découvre l'annuaire des producteurs locaux et des marchés sur le territoire (sur www.tourisme-vie-et-boulogne.fr)
2. J'achète en local un ou plusieurs produits achetés d'habitude en circuit long (au marché, chez un producteur, ou dans un petit commerce local)
3. Je ne mange que des produits de saison sur une journée
4. Je teste la fabrication maison d'un aliment acheté tout préparé habituellement (yaourt, pain, pizza, biscuits...)

Les participants auront également la possibilité d'envoyer une photo de leur défi à planclimat@vieetboulogne.fr. Il leur sera alors proposé de compléter une autorisation d'utilisation de ces images pour l'illustration de documents de communication de la communauté de communes. Cet envoi est facultatif : il n'est pas nécessaire pour que la participation soit enregistrée.

Article 3 : Date et durée

Le jeu se déroule du samedi 10 septembre au dimanche 2 octobre. Pour que la participation soit prise en compte, le formulaire papier ou électronique doit être reçu par la communauté de communes au plus tard le dimanche 2 octobre.

Article 4 : Conditions et validité de participation

Peut concourir toute personne âgée d'au moins 18 ans, résidant sur le territoire de Vie et Boulogne.

Les salariés de la communauté de communes et les membres directs de leur famille ne sont pas autorisés à participer à ce jeu.

Pour que la participation soit enregistrée, tous les champs obligatoires du formulaire devront être entièrement complétés.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés à l'issue d'un tirage au sort qui aura lieu le mardi 4 octobre 2022.

Les gagnants des kits économiseurs d'eau mis en jeu seront tirés au sort parmi l'ensemble des participants.

Les gagnants des lots de chaque catégorie thématique seront tirés au sort parmi les participants ayant réalisé au moins un défi de cette catégorie, ou participé à au moins une animation de cette catégorie. La catégorie des animations est précisée dans le programme des Rendez-vous pour le Climat, disponible en ligne et en version papier en mairies et médiathèques du territoire. Les animations sur le climat ou l'habitat intègrent la thématique de l'énergie.

Il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (à la même adresse postale).

Le nom des gagnants sera visible sur le site Internet de la Communauté de communes. La presse locale en sera informée.

Article 6 : Remise des Lots

Les gagnants seront contactés par messagerie instantanée et/ou par téléphone suite au tirage au sort par la Communauté de communes, et seront invités à récupérer leur lot à l'occasion d'une soirée de remise des lots qui aura lieu le vendredi 7 octobre 2022 de 20h à 22h. En cas d'indisponibilité à cette date, les participants pourront venir récupérer leur lot à la communauté de communes, aux horaires d'ouverture, jusqu'au jeudi 10 novembre 2022. Au-delà de cette date, les gagnants ne pourront plus prétendre à recevoir leur lot.

Aucun frais de déplacement ne pourra être pris en charge par la Communauté de communes.

Article 7 : Désignation des lots

Les lots à gagner par tirage au sort sont les suivants :

- Pour tous les participants : 220 kits économiseurs d'eau comprenant 3 réducteurs de débit pour robinets et un pommeau de douche à économie d'eau, d'une valeur commerciale d'environ 15 €.
- Pour les participants aux défis ou animations, par thématique : 5 lots d'une valeur de 20 € environ, et un gros lot d'une valeur de 100 € environ :
 - o Mobilité : 5 kits sécurité et un bon cadeau de 100 € pour une révision ou des équipements vélo
 - o Energie : 5 multiprises para-surtension et un cuiseur solaire portatif.
 - o Eau : 5 Ollas à planter et un pommeau de douche intelligent.
 - o Biodiversité : 5 nichoirs à oiseaux et un arbuste mellifère au choix.
 - o Alimentation : 5 petits paniers et un grand panier garni de produits locaux.
 - o Déchets : 5 livres de conseils « Fait maison/ Zéro déchets » et un kit complet zéro déchet d'une valeur de 100 €.

La communauté de communes se réserve le droit de proposer d'autres lots d'une valeur commerciale équivalente en cas de difficulté d'approvisionnement.

Article 8 : Droit d'accès et de rectification

Les participants sont informés que l'enregistrement des données nominatives les concernant est nécessaire à la prise en compte de leur participation au jeu. Ces données ne seront utilisées que par la communauté de communes, et uniquement pour le bon déroulement du jeu et l'évaluation de sa qualité. A ce titre, les participants pourront être invités à répondre à un questionnaire de satisfaction.

Les participants souhaitant recevoir les actualités du Plan Climat pourront également être à nouveau contactés.

En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant par simple demande écrite à :

Communauté de communes Vie et Boulogne

24 rue des Landes, ZA la Gendronnière

85 170 Le-Poiré-sur-Vie

Ou planclimat@vieetboulogne.fr

Article 9 : Non responsabilité de Facebook

La diffusion de ce jeu sur Facebook est gérée par la Communauté de communes. Ce jeu n'est pas géré ni parrainé par Facebook et ne relève donc pas de sa responsabilité de ce réseau social.

Article 10 : Cas de force majeure

La responsabilité de la Communauté de communes ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu concours devront être adressées par écrit à la Communauté de communes et être dûment motivées, au plus tard 30 jours après la date limite de participation au jeu concours.

À défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.